

TREMBLAY Dominique

Sujet: Observations Core AuxR1**Destinataire:** Environnement

Message: Aux'R Parc Les Bries Enquête d'Utilité Publique pour Core AuxR1, Core AuxR2 et Core AuxR3 du 12/06/2023 au 10 juillet 2023. Comme pour Virtuo on nous demande, une fois de plus, un chèque en blanc alors que nous ne savons aucunement ce qui sera installé dans ces entrepôts. Les porteurs du projet ont beau jeu de dire que tout est conforme au P.L.U., qu'il n'y a aucune nuisance pour les habitants « des Bries », que le bruit sera équivalent à celui de l'autoroute A6 et de la RD606. Mais il faut rappeler que les volumes sonores et visuels de ces 2 axes routiers ont été augmentés depuis les fouilles archéologiques puis la destruction totale des 50Ha des arbres, arbustes, prairies, champs agricoles, zones humides, etc...sur 50Ha pour créer AuxR Parc. Ce qui d'ailleurs n'a soulié personne, mais nous subissons une nuisance anticipée créée par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois. Au lieu de se baser sur des présentations théoriques des aménagements effectués sur le Parc les bureaux d'études devraient se déplacer sur le terrain et mettre les chiffres réels dans leurs dossiers de présentation, par exemple le nombre d'arbres protégeant la vision des habitants, la conformité du merlon, etc...et non ce qui est mentionné sur le dossier de la C.A.A . En relisant le dossier de Réalisation et Maitrise d'Oeuvre (AMO) de la société Egis France en date du 26/10/2016 je constate que le programme global des constructions est passé par pertes et profits pour implanter une entreprise américaine au capital de 1,00€ et des bâtiments de 100-150m x 35-50m défigurant le peu qui reste de notre hameau des Bries, avec des milliers de tonnes de matières combustibles, un trafic PL de 1,4% de celui de l'A6 et de 4,5 de celui de la RN6. En me référant à la PJ N°08, Étude d'incidence, du dossier Core Aux2 page 17 concernant la circulation journalière indiquée $A6 = 31410 \times 15\% = 4712$ et $RN6 = 14793 \times 10\% = 1479$; trafic journalier Parc d'Activités : $A6 = 4712 \times 1,4\% = 66$ PL + $RN6 = 1480 \times 4,5\% = 67$ PL soit 133 PL au total sans compter les VL. Nous serons bien loin des chiffres annoncés de 60 PL/jour et 95 VL/jour ! Pour un nombre infime d'emplois. (Vous avez 37 pages intéressantes). En reprenant les recommandations dans le compte-rendu du commissaire enquêteur en date du 01/06/2016 ; est-ce que toutes les incohérences et erreurs de calcul qu'il a constatées ont été contrôlées par un spécialiste autre que les promesses de modifications de M. MATTMANN ? (Enquête d'Utilité Publique pour le Parc d'Activités Économiques du 01/04 au 02/05/2016). Quelles vont être les nuisances du travail en 3x8 ? C'est ça un Parc écologique ! Nous n'avons pas la même vision des choses ! Cordialement, Monsieur et Madame TREMBLAY, Les BRIES, 89380 APPOIGNY